



Déclaration liminaire CAP des 9 et 10 juin 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les chefs de service, chers collègues.

Ce premier semestre 2015 est marqué par une succession de réformes considérables décidées dans la précipitation par le gouvernement. Pour l'ensemble des collègues, c'est une source importante d'inquiétude. Dans la plupart des cas, notre ministère n'est pas en mesure d'expliquer quels sont les aspects positifs pour les agents. Mais peut être n'y en a-t-il aucun ?

Réforme Territoriale

Cette réforme montre bien l'impréparation du gouvernement et une certaine cacophonie de la part des différents décideurs. J'en veux pour preuve le discours de notre ministre qui indique clairement qu'il est opposé aux mobilités géographiques forcées alors que dans le même temps un DRAAF « *pressenti préfigurateur* » indique *en off*, que la DRAAF qui ne sera plus au chef lieu de la nouvelle région perdra en importance ses cadres. Même si les agents de catégories B et C n'étaient pas impactés, les agents de catégorie A voulant dérouler une carrière normale seront contraints de rejoindre dans les 3 ans le siège de la nouvelle DRAAF. Et nous ne prenons pas en compte l'éventuelle position des préfets préfigurateurs de région le moment venu ?

Comme par un « heureux » hasard toutes les décisions devraient être prises au cours de l'été, ce qui permettra de faire passer plus facilement « la pilule » quand les agents seront en congé. Nous craignons une rentrée douloureuse pour certains de nos collègues !

Nous réaffirmons notre totale opposition à cette réforme territoriale qui va entraîner la fusion des services de l'Etat et des suppressions de postes accompagnées indéniablement de mobilités forcées pour les agents, dégradant un peu plus les conditions de travail et augmentant les risques psycho-sociaux.

Décroisement des effectifs

La réforme territoriale n'étant pas suffisante, Madame la secrétaire générale de notre ministère a pris la décision « *d'offrir* » au MEDDE, un millier d'agents hautement compétents, c'est ce qu'on appelle **le décroisement des effectifs**.

Nous rappelons de nouveau, que pour le SNIAE FO, cette opération de grande ampleur est une atteinte forte à notre technicité se traduisant par un désengagement inacceptable du MAAF sur les missions environnementales.

Certes, cela peut sembler être une bonne opportunité pour les agents concernés, mais à quel prix pour les autres collègues qui se voient bloqués dans les postes purement agricoles ? *In fine*, sommes-nous sûrs que le MEDDE respectera son contrat dans les prochaines années ? Nous avons des exemples précis qui nous font craindre le pire pour leur avenir.

En effet, quelles garanties auront les agents décroisés de ne pas subir très prochainement une restructuration interne, opération très en vogue dans les DDI, où les directeurs peuvent modifier leurs services, quasiment à leur guise ? Les agents ne pourront pas se retourner vers vous car vous avez perdu tout pouvoir hiérarchique sur ces structures interministérielles !

Par ailleurs, FO-Agriculture a interpellé Madame la Secrétaire générale pour lui demander qu'elles seront les perspectives de carrière pour les agents travaillant en SEA ou en DRAAF. La réponse est de nous faire croire, qu'il existera des postes en agro-écologie ou en forêt. Cette réponse, digne du « *jeu de bonneteau* », ne nous satisfait pas car nous savons parfaitement que **les postes en agro-écologie sont trop peu nombreux** et qu'en forêt ils diminuent de par **l'absence d'une réelle politique forestière**.

Il est probable que cette procédure de décroisement des effectifs sera un jour analysée comme la première action qui aura conduit à l'extinction de notre ministère. Ce n'est pas la première fois que ce ministère fait l'objet d'action visant à sa disparition, ne l'oublions pas, Monsieur le Président. Ce serait à la fois un mauvais coup porté à l'ensemble des agents et une action destructive pour l'ensemble des filières agricoles.

Conditions de travail en SEA

Une fois de plus, nous tenons à dénoncer les conditions de travail de nos collègues en S.E.A. La pression est actuellement tellement forte que nous constatons de plus en plus d'arrêts maladie et une volonté importante des agents de « quitter ce navire à la dérive ». Où se trouve le commandant de bord des services agricoles ? Une fois de plus, nous constatons une très grande impréparation dans les procédures et une très nette augmentation de leur complexification. Où en est la politique de simplification tant louée par le Premier Ministre ?

Nous craignons de rencontrer de nouveaux risques d'apurement dans les prochaines années et nous refusons que cette responsabilité puisse être imputée à nos collègues.

Mobilité

Le gouvernement explique qu'il est favorable aux **mobilités** qu'elles soient inter fonctions publiques ou inter ministérielles.

Or, dans la réalité, nos collègues constatent à leurs dépens que les mobilités deviennent de plus en plus difficiles. Bien évidemment, il n'existera pas de mobilités en nombre vers la fonction publique territoriale ! Affirmer le contraire, c'est tromper les agents. A ce propos, de nombreux élus locaux ont fait savoir au gouvernement, qu'ils n'accueilleraient pas de fonctionnaires de l'Etat, en raison du coût et de la baisse des dotations de fonctionnement. Il est même probable, et nous commençons à le constater, que c'est l'inverse qui se produira.

Parallèlement, la baisse de dotation prévue dès 2016 pour nos différents opérateurs MAAF -MEDDE (ONF, ASP, IFCE, INAO, ONEMA, ONCFS CEREMA) est un nouveau frein à l'accueil de fonctionnaires dans ces structures.

Rôle des IGAPS dans la mobilité

Nous avons toujours souligné notre attachement au réseau d'appui aux personnes et aux structures.

Cependant, nous regrettons de devoir constater que certains IGAPS semblent ignorer la note de service sur les parcours professionnels ou ne pas connaître cette dernière. En effet, des collègues bénéficiant d'un avis favorable des structures de départ et d'accueil se voient opposer un veto de leur IGAPS sous le seul prétexte qu'ils ne respectent pas la règle arbitraire des 3 ans. Même si nous comprenons qu'un temps minimum soit nécessaire sur un poste, nous ne cautionnerons jamais une vision aussi obtus et restrictive sur ces dossiers.

RIFSEEP

Pour compliquer encore un peu plus les mobilités, la LOLF, a créé le phénomène des compteurs, mais demain nous pourrions avoir un nouvel écueil avec la mise en place du **RIFSEEP**. En effet, ce nouveau régime indemnitaire est de nature à compliquer et à bloquer les mobilités. Nous avons déjà dénoncé à plusieurs reprises lors des précédentes CAP les écarts illogiques sur le classement des postes. Croyez-vous qu'en juxtaposant classement des postes et régimes indemnitaires, les mobilités se fluidifieront ? Croyez-vous qu'un agent présent sur un poste bien

classé, abandonnera ce dernier pour aller occuper un poste moins bien classé ? Où est l'encouragement à la mobilité ?

Nous vous rappelons notre totale opposition à ce nouveau régime indemnitaire. Complexe, il ne peut pas s'appliquer à un corps technique varié, comme celui des IAE, impliqué sur des multi-missions avec des multi-employeurs. Mis en œuvre avec la réforme territoriale, il générera des différences salariales considérables entre les structures dans une période où l'homogénéisation est prioritaire. Enfin, nous informons de nouveau notre administration que Madame Ségolène Royal, ministre du MEDDE, va demander la dérogation pour les corps techniques de son ministère. Dans les DDI, nos collègues du MEDDE travaillent avec nous sur les mêmes missions. Nous ne comprendrions pas une nouvelle disparité au niveau du régime indemnitaire. Nous exigeons donc que notre ministre ait une démarche identique à celle du MEDDE, à savoir, une dérogation pour les corps techniques.

Le seul gain que vous risquez d'obtenir en maintenant votre position actuelle, c'est la démotivation de vos cadres.

Gestion des offices

La pré-CAP qui s'est tenue la semaine dernière a montré une nouvelle fois la gestion des ressources humaines « dissidente » de l'Office National des Forêts. Il en est de même pour la plupart des offices.

Nous dénonçons à nouveau le système de classement des postes, inexistant dans certains offices et au mieux pour les autres incompatibles avec celui du ministère.

De même, la circulaire d'orientation sur les parcours professionnels des personnels des corps de catégorie A du ministère en charge de l'agriculture du 18 juin 2014 prévoit que la forêt, la gestion de la ressource bois et la police de la chasse fassent partie du même domaine d'activités. Les mobilités fonctionnelles, y compris pour les agents en poste à l'ONF, doivent en tenir compte.

A titre d'information et par rapport à nos derniers questionnements de la CAP de février, nous souhaitons avoir un retour sur le dispositif d'accompagnement mis en place par l'ONF pour nos collègues dont le poste est supprimé.

CAP

De plus, pour les mobilités faisant suite à l'inscription sur la liste d'aptitude pour les techniciens, ou de l'inscription au tableau d'avancement pour les IAE, nous exigeons que seule la CAP valide, oui ou non, les mobilités sur place.

Autant nous assumons parfaitement être à l'origine de la dernière circulaire sur les parcours professionnels, autant nous ne pouvons

accepter que des agissements locaux la détournent. Pour éviter les petits arrangements entre amis, les règles doivent s'appliquer de façon équitable à l'ensemble des agents et c'est ici, en CAP, que des dérogations peuvent être accordées ou non.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler notre demande que la CAP soit informée précisément des noms et affectations des collègues qui seront amenés à changer de BOP de fait de la procédure de décroisement, comme l'administration s'y est engagée en Comité Technique Ministériel.

De plus, certaines DDI effectuent des restructurations internes. Nous demandons que notre CAP soit informée systématiquement des mobilités internes concernant chaque IAE.

Par ailleurs, nous constatons qu'à la DDTM de la Manche, un poste de chef de SEA sera attribué à un IPEF sortie d'école, sans publication. Par conséquent aucun IDAE n'aura la possibilité de pouvoir postuler. Cette décision opaque et sans concertation (locale ou nationale) a été prise par le secrétariat du MAAF. Ces méthodes sont inadmissibles. De surcroît ce poste est un poste de chef de mission.

A ce sujet et comme convenu à la pré cap, nous attendons avec impatience la liste nominative des chefs de missions avec leur affectation respective.

Charte de déconcentration

Nous exprimons notre totale opposition devant ce projet qui toucherait tous les agents. En effet, pour nous, ce n'est ni plus ni moins que le chemin vers la préfectoralisation de l'ensemble des services de l'Etat en région et un retour en arrière de plus de 30 ans de notre fonctionnement. Le SNIAE FO ne veut pas entendre parler d'Etat fédéral et reste très attaché à une **gestion ministérielle des agents du MAAF**. Nous revendiquons donc le maintien des statuts particuliers de corps, la continuité des règles nationales de gestion.

Taux pro/pro

L'absence de publication par le MAAF de l'arrêté fixant pour 2015 à 2017 les nouveaux taux pro/po, nous inquiète vivement et pose des difficultés à nos gestionnaires qui sont dans l'impossibilité de notifier les avancements de grade prenant pourtant effet au 1er juillet prochain.

Quand cet arrêté sera-t-il enfin publié ? Pouvez-vous nous apporter des garanties sur le maintien de notre taux à 12% ?

Nous rappelons notre totale opposition à une éventuelle baisse.

L'absence du 3^{ième} grade freine déjà considérablement nos déroulements de carrière. Une éventuelle baisse du taux pro/pro accentuerait la stagnation au premier grade

Pour le SNIAE FO, cette situation n'est pas envisageable.

Modification du statut de notre corps

Nous avons revendiqué à plusieurs reprises que soit supprimée la condition bloquante de l'alinéa 2 de l'article 14 de notre statut par laquelle il ne faut pas avoir atteint le 8ème échelon du grade de technicien chef pour pouvoir se présenter à l'examen professionnel IAE.

Aux dires de la Fonction Publique avec laquelle FO agriculture a abordé ce problème, il s'agit pourtant d'une simple formalité qui doit pouvoir être effectuée rapidement sans attendre.

Où en êtes-vous sur ce dossier que vous vous êtes engagé à porter auprès de la DGAFP ?

Nombre de CAP

Nous vous rappelons notre fort attachement à trois cycles de mobilité. En effet, les réformes en cours nous obligent à favoriser au mieux la mobilité de nos collègues. Il serait tout à fait inconcevable de prendre une mesure visant là aussi à freiner les mobilités.

Merci pour votre attention.

Jean-Christophe LEROY
Secrétaire Général SNIAE FO